

STATSUP'INFO

Corolaire de la réforme de la formation initiale des enseignantes et enseignants, l'épreuve liminaire portant sur la maîtrise approfondie de la langue française (EMLF) est destinée aux étudiantes et aux étudiants qui entament des études de master en enseignement. Cette épreuve a pour but d'évaluer les compétences d'analyse et de résumé d'un texte informatif ou argumentatif, et de production d'un texte écrit argumentatif.

3102 personnes, inscrites dans les bacheliers en enseignement des sections 1 à 3, ont passé la première édition de l'épreuve. Les données collectées comprennent leurs résultats, les informations liées à leur cursus (lieu de passation, cursus, etc.) et les caractéristiques des étudiantes et étudiants (langue de scolarisation, niveau perçu de compétence en français, etc.).

Les analyses descriptives réalisées mettent en lumière quelques disparités dans les résultats obtenus à l'épreuve entre les masters en enseignement des sections 1 à 3. Des différences sont également observées en lien avec les profils des étudiantes et des étudiants. Si la compréhension à la lecture est globalement bien maîtrisée, la production écrite reste un défi majeur, en particulier en ce qui concerne la structuration du texte et le fonctionnement de la langue.

Au-delà des taux de réussite, ces résultats constituent une ressource précieuse pour analyser les compétences langagières des futures enseignantes et des futurs enseignants. Les futures éditions de l'épreuve permettront d'affiner ces premières observations.

RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE ÉDITION DE L'ÉPREUVE DE MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE (EMLF) - OCTOBRE 2023

1. / CONTEXTE

Le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants prévoit, en son article 34, l'organisation d'une épreuve liminaire écrite portant sur la maîtrise approfondie de la langue française en qualité d'émetteur et de récepteur en contexte professionnel (EMLF) à l'entame des études de master en enseignement de la section 1 à la section 5.

Pour les sections 1, 2 et 3, cette épreuve est facultative et organisée depuis la rentrée 2023. Pour les sections 4 et 5, elle est obligatoire et sera organisée à partir de la rentrée 2025. Elle est planifiée le 3^e mardi du mois d'octobre simultanément dans tous les établissements habilités à organiser la formation initiale des enseignantes et des enseignants.

Elle répond aux objectifs d'évaluer les étudiantes et les étudiants sur deux compétences :

- » l'analyse et le résumé d'un texte informatif ou argumentatif au niveau des contenus explicites et implicites ;
- » la production d'un texte écrit argumentatif mettant en œuvre adéquatement un processus d'écriture, en ce compris les règles syntaxiques et orthographiques.

La réussite de l'épreuve est définie par l'atteinte des trois conditions cumulatives suivantes :

- » 60% de réponses correctes à la partie « compréhension à la lecture », présentée sous forme de questionnaire à choix multiples (QCM) ;
- » 50% des points pour la production écrite, indépendamment du fonctionnement de la langue, production qui comprend un résumé et un texte argumentatif ;
- » 97% de formes correctes¹ en ce qui concerne le fonctionnement de la langue dans la production écrite.

¹ Le pourcentage de formes correctes est un outil d'évaluation de la capacité à orthographier un texte utilisé en FWB de la deuxième primaire à la fin des études supérieures. Sur 100 mots, un ou une élève de deuxième primaire doit être capable d'en orthographier 50 sur 100, soit 50% ; un ou une élève de sixième primaire (CEB), 80 sur 100 ; un ou une élève présentant le CE1D, 90 sur 100 et un ou une élève présentant le CESS, 97 sur 100. À la différence du CESS, le comptage pour l'EMLF a pris en compte, en plus des erreurs d'orthographe lexicale et grammaticale, les erreurs de ponctuation, les erreurs de syntaxe et les erreurs de lexique.

L'épreuve est commune à l'ensemble des étudiantes et des étudiants qui entament les études de master en enseignement des sections 1 à 5².

L'épreuve se compose de deux parties : une évaluation sous la forme d'un QCM pour la première partie et une production écrite pour la seconde. Cette dernière est évaluée par des correctrices et des correcteurs désignés au sein des établissements, sur la base d'une grille d'évaluation établie par le Jury de l'épreuve, alors que la partie QCM est corrigée de manière centralisée à l'ARES par lecture optique.

2. / MÉTHODOLOGIE

2.1./ SOURCES DES DONNÉES

Les données prises en compte ont été recueillies par la cellule d'appui à la réforme de la formation initiale des enseignants (CdA) de l'ARES. Elles reprennent, d'une part, les inscriptions à l'épreuve, soit 3442 étudiantes et étudiants et, d'autre part, les 3102 personnes ayant présenté l'épreuve.

Différents types de données sont concernées :

- » les données permettant de caractériser directement ou indirectement les étudiantes et étudiants (par exemple : demande d'aménagements raisonnables, lieu de passation de l'épreuve, cursus dans lequel cette personne est inscrite ...);
- » les données déclaratives demandées lors de l'inscription de l'étudiante ou de l'étudiant et qui sont complétées sur base volontaire (ex : langue de scolarisation, niveau de français à l'oral et à l'écrit);
- » les données prenant en compte les résultats liés aux trois critères de réussite combinés.

Il faut noter que la base de données ne comprend pas d'informations concernant le genre, l'âge ou le parcours scolaire antérieur.

2.2./ DÉFINITIONS

2.2.1/ SECTIONS

Les cursus en enseignement section 1, 2 et 3 sont composés de deux cycles : un bachelier de 180 crédits et un master de 120 crédits :

- » La **section 1** permet d'enseigner de l'entrée à la maternelle à la deuxième primaire.
- » La **section 2** permet d'enseigner de la troisième maternelle à la sixième primaire.
- » La **section 3** permet d'enseigner, selon les appariements, de la cinquième primaire à la troisième secondaire, de la troisième primaire à la troisième secondaire ou de l'entrée en maternelle à la 3^e secondaire.

La **section 4**, master en enseignement de 120 crédits, permet d'enseigner de la quatrième secondaire à la 6^e secondaire dans une discipline ou famille de disciplines comme prévu par le décret du 7 février 2019³.

La **section 5**, master en enseignement de 60 crédits, permet d'enseigner de la quatrième secondaire à la sixième secondaire. Ce master peut être obtenu après un master disciplinaire dans une des disciplines ou famille de disciplines comme prévu par le décret du 7 février 2019⁴.

2.2.2/ PASSATION DE L'ÉPREUVE ET APPARIEMENT PRIS EN COMPTE

Pour chaque année académique, les étudiantes et les étudiants qui s'inscrivent pour la 1^{re} fois dans les études suivantes peuvent, sans obligation, passer cette épreuve :

- » bachelier en enseignement section 1 ;
- » bachelier en enseignement section 2 ;
- » bachelier en enseignement section 3, toutes disciplines confondues.

La section 3 est une section hétérogène qui reprend 14 appariements (disciplines ou familles de disciplines) différents. Les six appariements relatifs à l'enseignement du français ont été regroupés en un seul dans le cadre de cette analyse. Dès lors, les neuf appariements suivants ont été analysés :

- » français et l'une des disciplines suivantes :
 - » morale ;
 - » religion ;
 - » éducation à la philosophie et à la citoyenneté ;
 - » langues anciennes ;
 - » éducation culturelle et artistique ;
 - » français langue étrangère et français langue d'apprentissage ;
- » langues germaniques (deux langues parmi anglais, allemand, néerlandais) ;
- » mathématiques et formation numérique ;
- » sciences ;
- » éducation physique et éducation à la santé ;
- » sciences humaines ;
- » formation artistique: musique et éducation culturelle et artistique ;
- » formation artistique: arts plastiques et éducation culturelle et artistique;
- » formation manuelle, technique et technologique et formation numérique.

Certaines personnes qui se sont inscrites à l'EMLF ne peuvent être classées dans l'une des sections ci-dessus soit parce qu'elles n'avaient pas encore procédé à une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur (EES), soit parce qu'au moment de l'inscription, elles n'ont pas souhaité rapporter une section.

² L'analyse ne concerne que les sections 1 à 3 étant donné que les S4 et S5 seront concernées en septembre 2025.

³ <https://mesetudes.be/enseigner/section-4>

⁴ <https://mesetudes.be/enseigner/section-4>

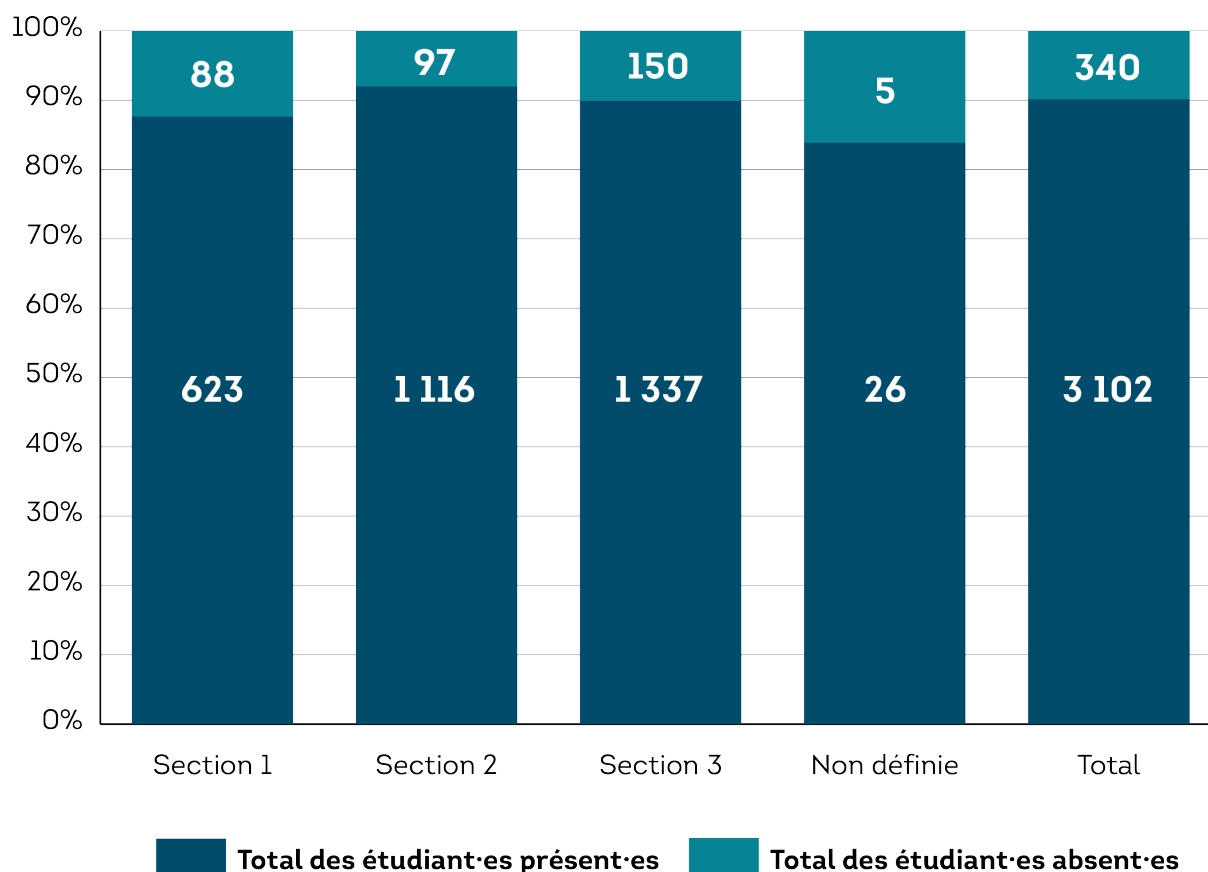
3. / QUELQUES INDICATEURS

3.1./ INSCRIPTION À L'EMLF ET PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est facultative pour les sections 1 à 3 et permet, en cas de réussite, d'être dispensé des 5 crédits de maîtrise de la langue française prévus dans le programme de cours de la première année de bachelier (Bloc 1).

Parmi les 3442 personnes inscrites à l'épreuve, 340 (soit 9,9%) ne l'ont pas présentée⁵. Ce pourcentage varie en fonction de la section dans laquelle l'étudiante ou l'étudiant s'est déclaré inscrit. C'est en section 2 que le taux d'absence est le plus faible (8,0%) et en section 1, qu'il est le plus élevé (12,4%).

GRAPHIQUE 1 : Répartition des inscrites et des inscrits à l'EMLF en fonction de la présence ou pas à l'épreuve.



Note de lecture : Parmi les 711 étudiantes et étudiants inscrits en section 1, 88 n'ont pas présenté l'épreuve (soit 12,4%).

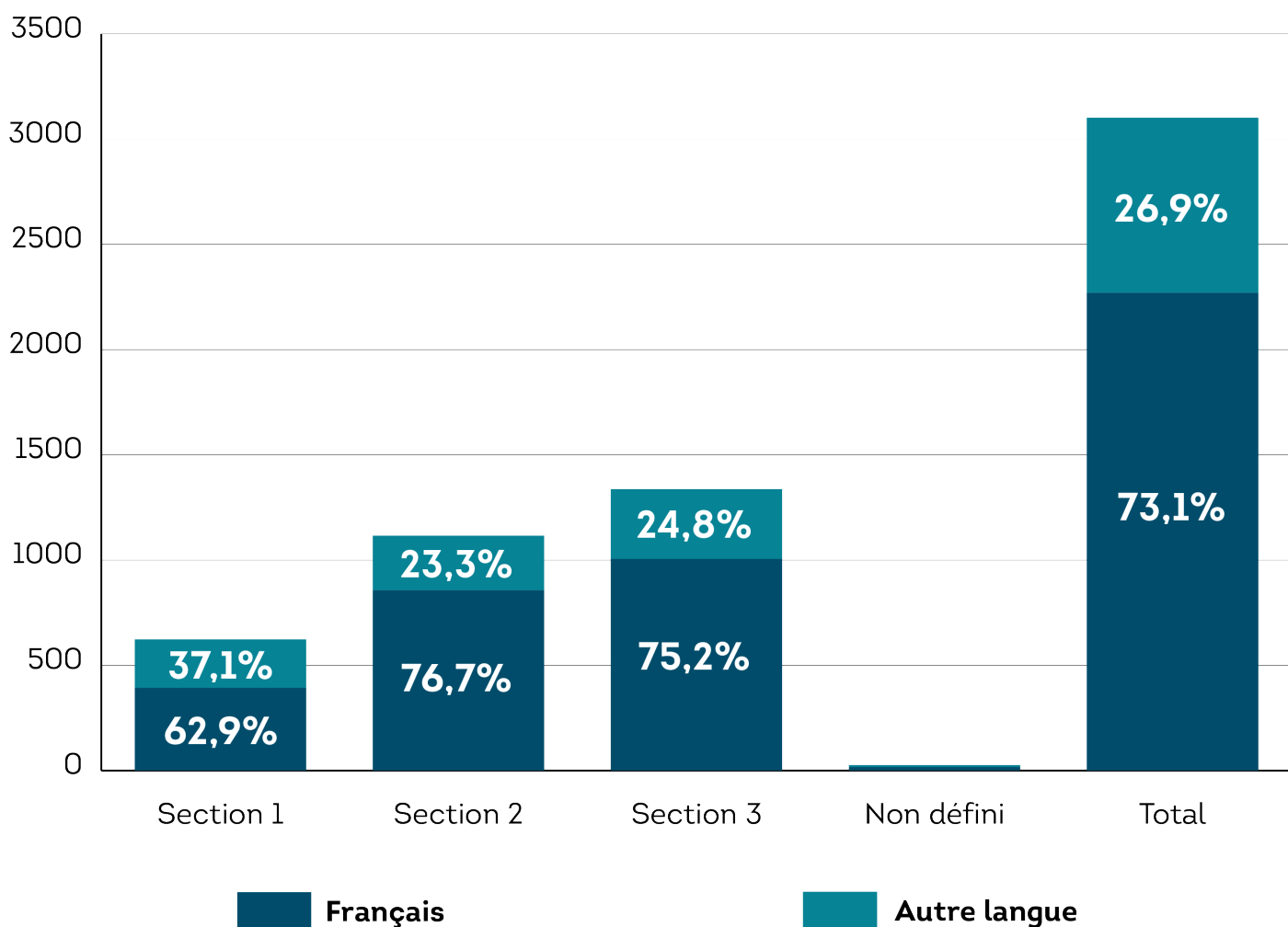
Parmi les 3102 personnes ayant présenté l'épreuve, 20,1% sont inscrites en section 1, 36,0% en section 2, 43,1% en section 3 et 0,8% n'ont pas fait de choix de section. Parmi les étudiantes et étudiants de la section 3, 39,9% sont inscrits en éducation physique.

Parmi les 3102 étudiantes et étudiants, 60 ont obtenu un ou plusieurs aménagements raisonnables (soit 1,9%).

Sur l'ensemble des étudiantes et étudiants qui ont présenté l'épreuve, 26,9% ont déclaré avoir une langue maternelle autre que le français (soit plus de 1 sur 4). Ce pourcentage est de 37,1% pour les inscrites et les inscrits en section 1 (plus de 1 sur 3).

⁵ En octobre 2023, 4.340 étudiantes et étudiants étaient inscrits dans des cursus de formation initiale d'enseignants, selon une enquête effectuée le 15 octobre 2023 par l'ARES auprès des établissements.

GRAPHIQUE 2 · Répartition des étudiantes et étudiants ayant présenté l'EMLF en fonction de la langue maternelle



Note de lecture : Parmi les 1116 étudiantes et étudiants de la section 2 qui ont présenté l'épreuve, 76,7% ont déclaré avoir parmi leurs langues maternelles le français.

Au moment de l'inscription, les personnes étaient invitées à se prononcer par rapport à leur propre perception de leur maîtrise de la langue française écrite. L'étudiante ou l'étudiant devait se situer comme disposant d'une maîtrise faible, moyenne, bonne ou excellente.

Parmi les étudiantes et étudiants ayant présenté l'épreuve, 687 (22%) n'ont pas répondu à cette question. Parmi les 78% restants, plus de la moitié estime avoir un bon niveau, un vingtième considère que son niveau est faible et un dixième évalue son niveau comme excellent.

TABLEAU 1 · Répartition des étudiantes et étudiants ayant présenté l'épreuve en fonction de leur auto-évaluation en langue française écrite

	TOTAL PRÉSENTÉ	FAIBLE	MOYEN	BON	EXCELLENT	NON PRÉCISÉ
Section 1	100%	5,8%	24,7%	35,2%	3,9%	30,5%
Section 2	100%	2,2%	22,8%	50,3%	7,5%	17,2%
Section 3	100%	4,3%	20,7%	44,5%	8,6%	21,9%
Non défini	100%	0,0%	34,6%	26,9%	11,5%	26,9%
TOTAL	100%	3,8%	22,4%	44,6%	7,3%	22,0%

Note de lecture : Sur 100 étudiantes et étudiants inscrits en section 3, 11,5% estime avoir une excellente maîtrise du français écrit, 26,9% n'ont pas désiré se situer sur l'échelle de la maîtrise du français écrit.

3. 2./ DONNÉES RELATIVES À L'ENSEMBLE DE L'ÉVALUATION

3. 2.1 / RÉUSSITE DE L'ÉPREUVE EN FONCTION DES SECTIONS

Sur les 3102 étudiantes et étudiants ayant présenté l'épreuve, un peu plus de 1 sur 5 (21,2%) a réussi et donc validé les trois conditions nécessaires.

Le pourcentage de réussite varie de 12,7% pour les étudiantes et étudiants de la section 1 à 23,8% pour ceux de la section 2. Pour la section 3, le pourcentage de réussite est de 23,3%. Il faut cependant noter des différences entre les appariements.

Ainsi, par exemple, le taux de réussite des personnes inscrites en «éducation physique et éducation à la santé» est de 16,5%, alors qu'il est de 28,8% pour l'ensemble des étudiantes et étudiants inscrits dans l'une des 6 filières «français».

Sur les 38 personnes inscrites à l'EMLF sans avoir indiqué le cursus dans lequel elles étaient inscrites, une seule a réussi.

GRAPHIQUE 3 · Part des étudiantes et des étudiants ayant réussi ou échoué suivant la section



Note de lecture : 21% des 3102 étudiantes et étudiants qui ont présenté l'EMLF ont réussi.

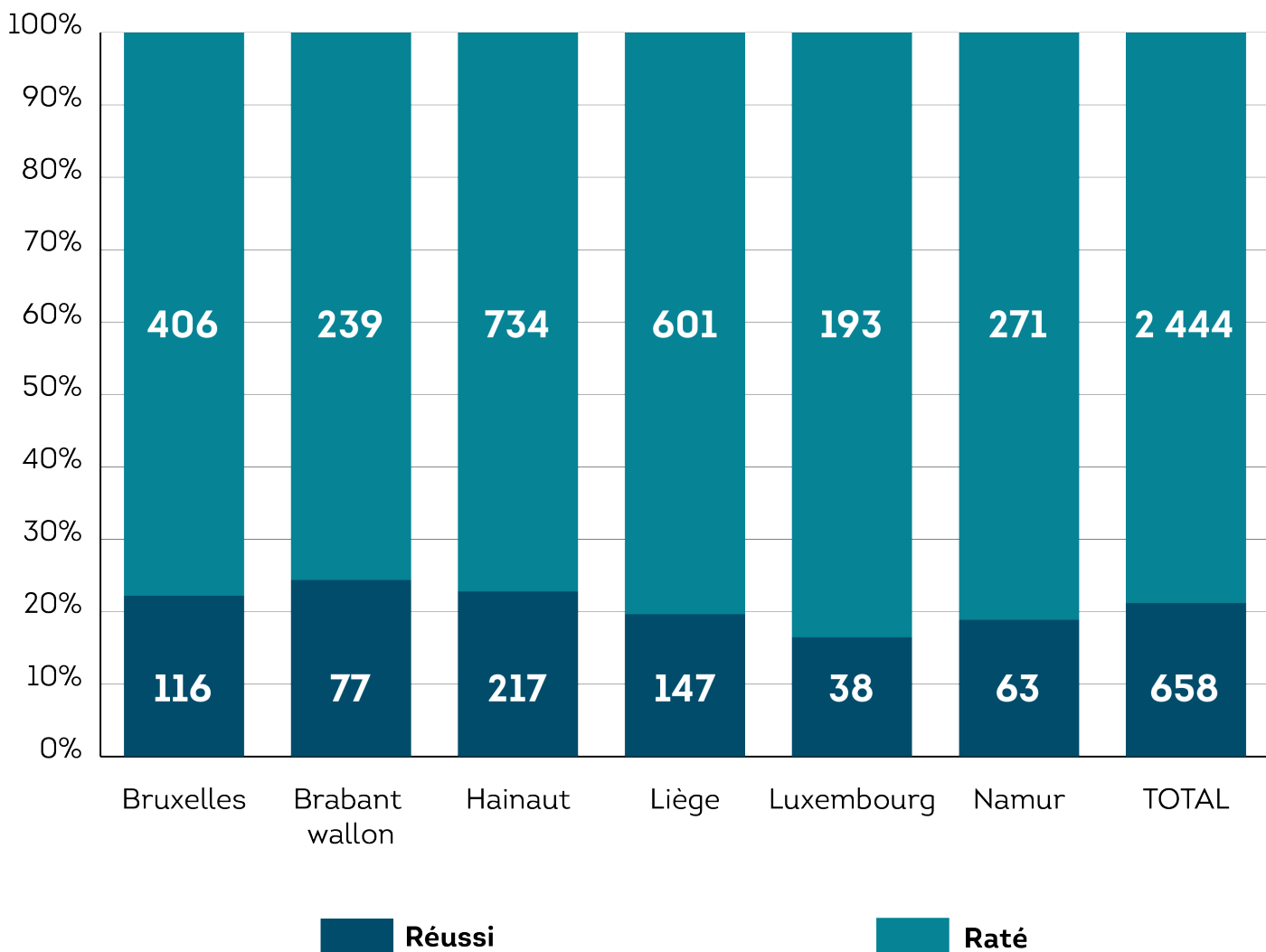
3.2.2 / RÉUSSITE DE L'ÉPREUVE EN FONCTION DU LIEU DE PASSATION DE L'ÉPREUVE

Les étudiantes et étudiants désirant passer l'EMLF pouvaient s'inscrire dans le lieu de passation de leur choix. Il s'agit majoritairement de l'implantation choisie pour faire leurs études. Il ne s'agit donc pas ici d'un indicateur lié au lieu de résidence ou de vie de l'étudiante ou de l'étudiant.

Le taux de réussite varie de 16,5% pour les personnes inscrites à l'épreuve en province du Luxembourg à 24,4% pour celles

inscrites en province du Brabant wallon. Ce résultat est en partie impacté par l'offre de formation initiale des enseignantes et enseignants dans les différentes provinces. Par exemple, la province du Luxembourg compte proportionnellement plus d'étudiantes et étudiants inscrits dans la section 1 et la province du Brabant wallon en section 2.

GRAPHIQUE 4 · Part des étudiantes et des étudiants ayant réussi ou échoué suivant le lieu de passation de l'épreuve



Note de lecture : Parmi les 748 étudiantes et étudiants qui ont présenté l'épreuve dans une implantation de la province de Liège, 147 (soit 19,7%) ont réussi.

3.2.3 / RÉUSSITE DE L'ÉPREUVE EN FONCTION DE LA LANGUE MATERNELLE

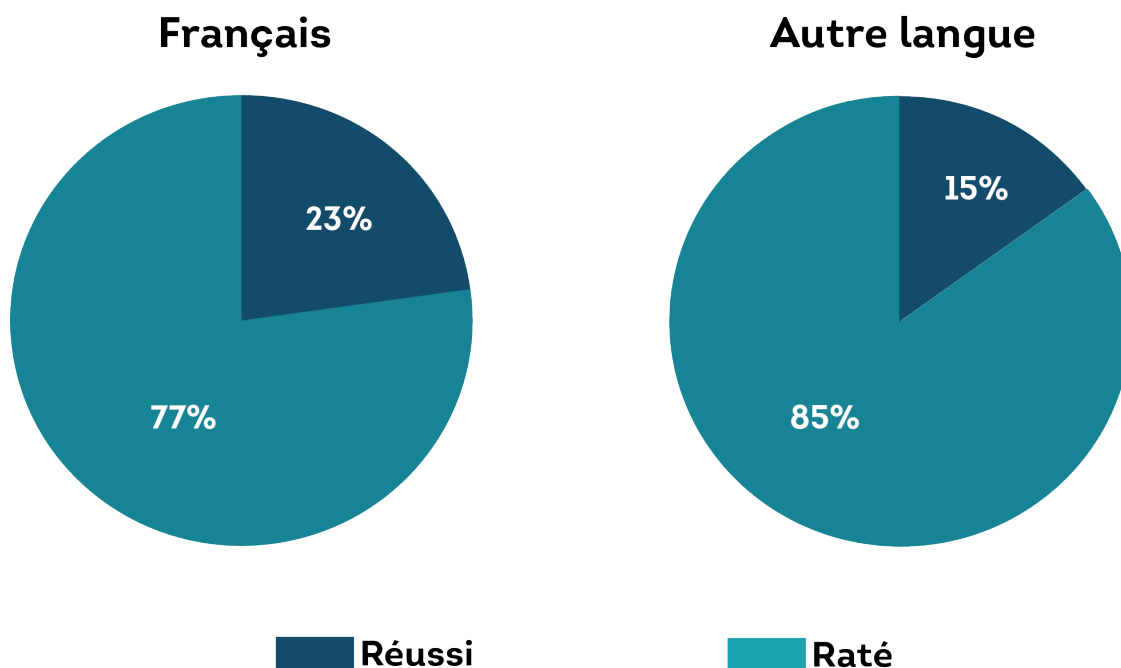
Toutes sections confondues, le taux de réussite des étudiantes et étudiants qui déclarent que l'une de leurs langues maternelles est le français est de 23,4%.

Il est de 15,4% pour celles et ceux déclarant que leur langue maternelle n'est pas le français, soit un écart de 8 points de pourcentage.

GRAPHIQUE 5 · Part des étudiantes et des étudiants ayant réussi ou échoué suivant la langue maternelle

Note de lecture : Parmi les 2269 étudiantes et étudiants qui ont présenté l'épreuve et qui ont déclaré avoir le français parmi leurs langues maternelles, 23% ont réussi.

3.2.4 / RÉUSSITE DE L'ÉPREUVE EN FONCTION DE L'AUTO-ÉVALUATION DE LA LANGUE ÉCRITE



Parmi les personnes ayant présenté l'EMLF, 78% se sont prononcées par rapport à leur perception de leur propre maîtrise de la langue française (soit 2420 étudiantes et étudiants). Il y a 33,8 points de pourcentage entre la réussite des étudiantes et étudiants qui se sont évalués comme ayant un niveau faible (6,0% de réussite) et ceux qui ont considéré avoir un niveau excellent (39,8% de réussite).

Ainsi, il semble y avoir une concordance entre le fait de se positionner comme excellent dans la maîtrise de la langue et le fait de réussir.

Sur l'ensemble des réussites, 15% des étudiantes et des étudiants se sont évalués comme ayant un niveau faible ou moyen et 85%, comme ayant un niveau bon ou un excellent (sans compter les personnes qui ne se sont pas auto-évaluées).

TABLEAU 2 · Part des étudiantes et étudiants ayant réussi l'épreuve en fonction de leur auto-évaluation en langue française écrite

	TOTAL PRÉSENTÉ	% RÉUSSITE
Faible	117	6,0%
Moyen	695	10,8%
Bon	1382	26,7%
Excellent	226	39,8%
Non précisé	682	17,2%
TOTAL	3102	21,2%

Note de lecture : 39,8% des étudiantes et étudiants, qui estiment avoir une excellente maîtrise du français, ont réussi l'épreuve.

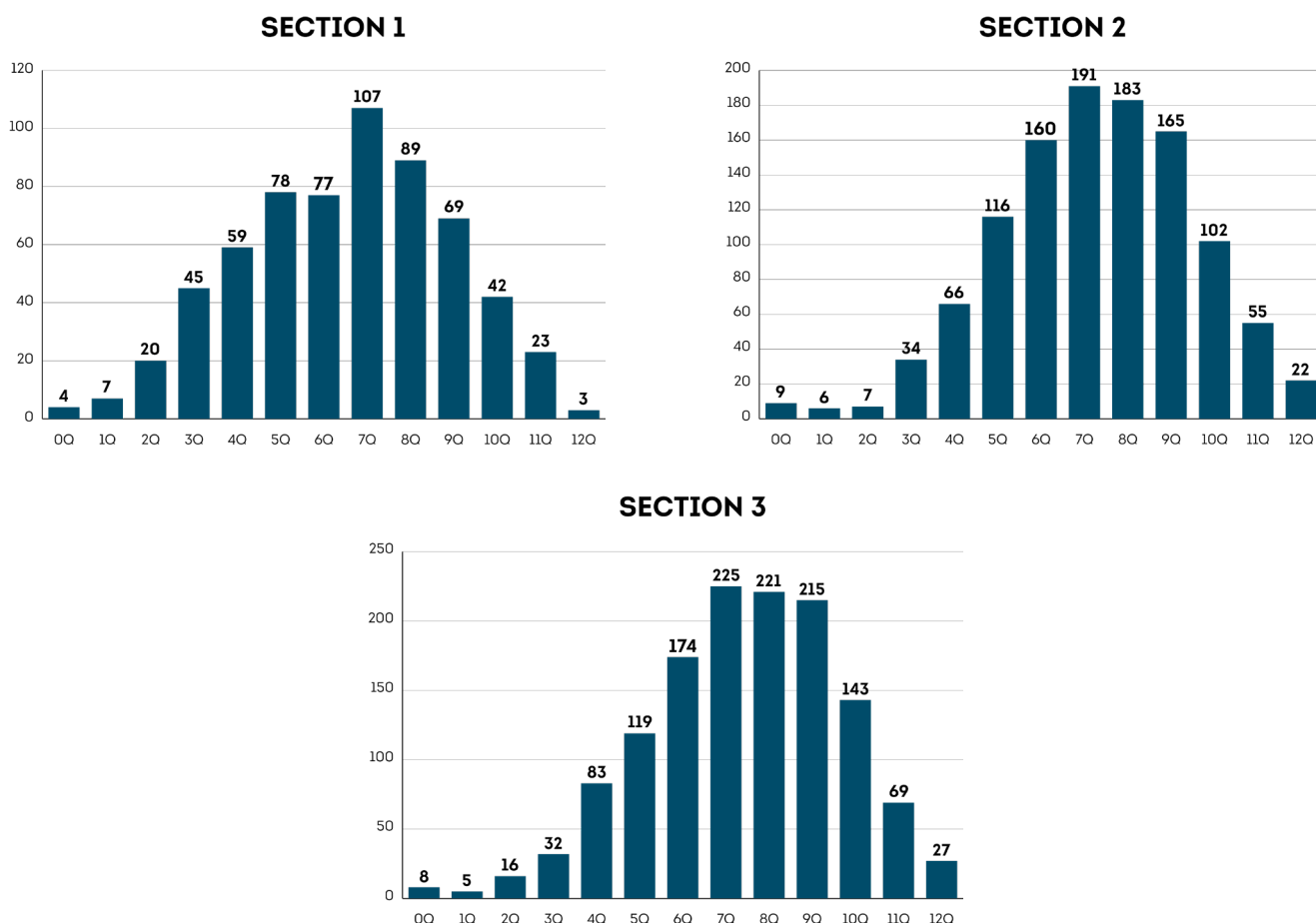
3. 3./ DONNÉES RELATIVES AUX PARTIES DE L'ÉVALUATION

3. 3.1/ LE QCM

Le questionnaire à choix multiple (QCM) de compréhension en lecture portait sur un texte scientifique intitulé «Le travail émotionnel des enseignants : une part méconnue du métier» (Petiot et Kermarrec, 2022)⁶. C'est la partie de l'épreuve qui a été la mieux réussie, avec un taux de réussite de 63,3%. Pour rappel, pour réussir cette partie, il fallait obtenir 60% de réponses correctes. Comme il y avait 12 questions, il fallait répondre de manière correcte à 7 d'entre elles.

L'écart entre les étudiantes et les étudiants de la section 1 (53,5% de réussite) et celles et ceux de la section 3 (67,3% de réussite) est de 14 points de pourcentage. Le pourcentage de réussite pour la section 2 est de 64,3%. Au sein de la section 3, l'écart de performance sur la partie QCM est de 23 points de pourcentage entre les étudiantes et étudiants «d'éducation physique et d'éducation à la santé» (58,0% de réussite) et ceux des 6 appariements «français» (81,0% de réussite).

GRAPHIQUE 6 · Nombre d'étudiantes et d'étudiants par nombre de questions réussies par section



Note de lecture : Parmi les 623 étudiantes et étudiants ayant présenté l'épreuve, 107 (axe vertical) ont répondu de manière correcte à 7 questions sur 12 (axe horizontal) du QCM.

La partie QCM est réussie par 65,1% des étudiantes et étudiants ayant déclaré que l'une de leurs langues maternelles est le français. Parmi celles et ceux dont la langue maternelle n'est pas le français, le taux de réussite est de 58,9%. Dans toutes les sections, les personnes qui ont comme langue maternelle le français réussissent mieux que les autres. Toutefois pour la section 1 l'écart entre langue maternelle «français» et langue maternelle «autre» est de seulement 2,4 points de pourcentage (respectivement 54,3% et 51,9% de réussite).

Tout comme pour la réussite de l'ensemble de l'épreuve, le taux de réussite de cette partie varie selon le niveau d'auto-évaluation de la langue écrite. Aux deux extrêmes se retrouvent les étudiants et étudiantes de la section 1 qui s'évaluent au niveau faible (41,7% de réussite) et celles de la section 3 qui s'évaluent avec un niveau excellent (80,9% de réussite).

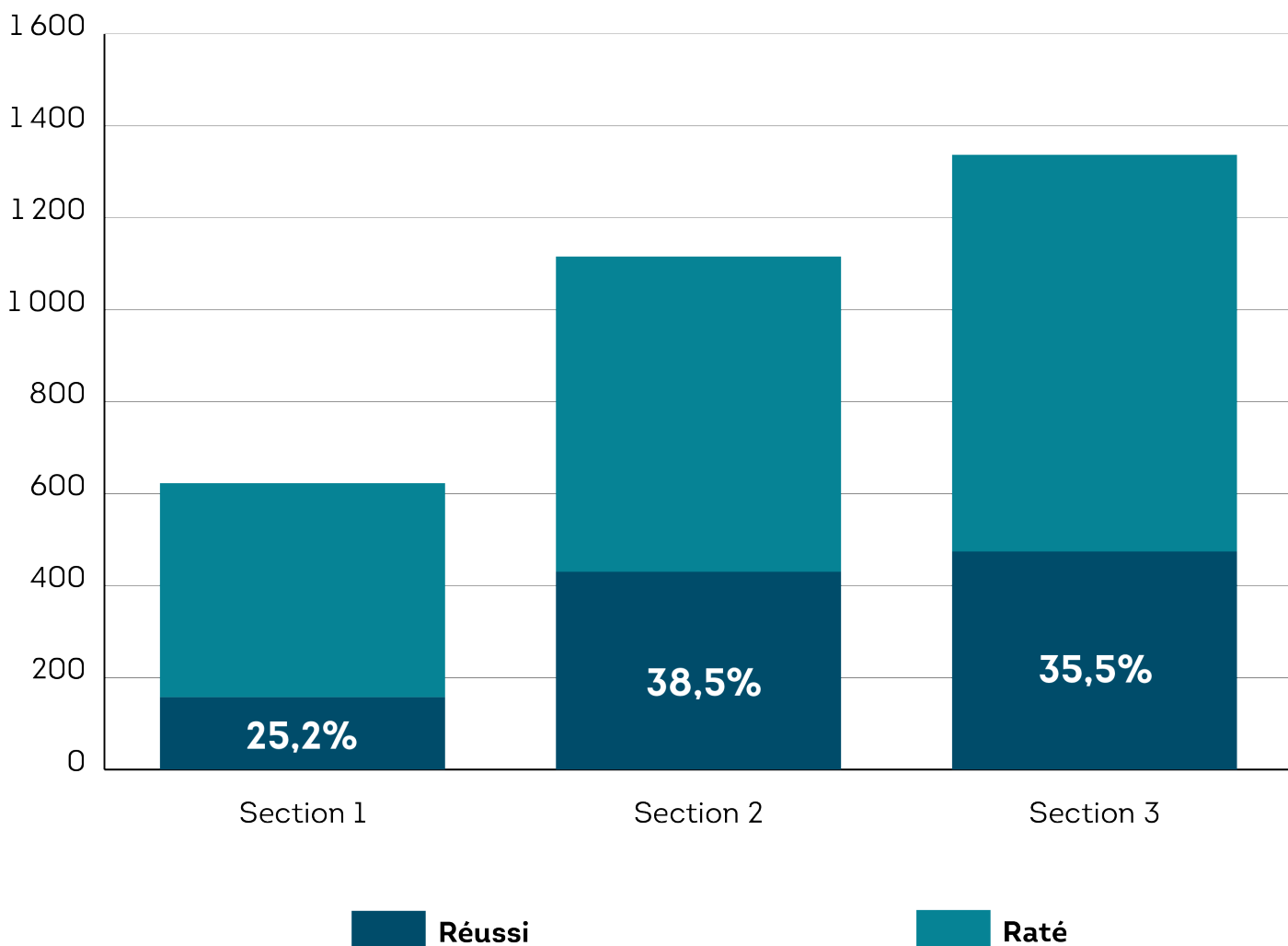
⁶ O. PETIOT et G. KERMARREC, « Le travail émotionnel des enseignants », Administration & Éducation, 2022/4 (n° 176), p. 71 à 78.

3.3.2 / LA PRODUCTION ÉCRITE (INDÉPENDAMMENT DU FONCTIONNEMENT DE LA LANGUE)

La production écrite consiste à rédiger un texte argumentatif de 300 à 350 mots, dont le premier paragraphe est un résumé du texte lu sur lequel porte le questionnaire à choix multiples. En 2023, la question était la suivante : « Dans une classe, faire place aux émotions est-il plutôt favorable ou défavorable aux apprentissages ? ».

Avec un peu plus d'un tiers de réussite (34,3%), cette partie est celle qui a posé le plus de difficultés aux étudiantes et étudiants. Le taux de réussite est de 25,2% pour la section 1, 38,5% pour la section 2 et 35,5% pour la section 3. Comme pour le QCM, il y a une différence importante entre les étudiantes et étudiants « d'éducation physique et d'éducation à la santé » (29,8% de réussite) et ceux des 6 filières de « français » (41,3% de réussite).

GRAPHIQUE 7 · Pourcentage d'étudiantes et d'étudiants ayant réussi la partie « production écrite » par section



Note de lecture : Parmi les 1337 étudiantes et étudiants de la section 3 ayant présenté l'épreuve, 35,5% soit 474 ont réussi la partie « production écrite »

Pour les trois sections, la moyenne⁷ des points obtenus par les étudiantes et étudiants tout comme la médiane est inférieure à 15/30.

⁷ Pour cette partie les points vont de 0 à 30 sans possibilité de décimale. Toutefois, pour le calcul de la moyenne, les décimales sont le résultat de la division de la somme des points par le nombre d'étudiantes et étudiants.

TABLEAU 3 · Moyenne des points obtenus et score médian⁸ de la partie production écrite par section

	MOYENNE	MÉDIANE
Section 1	11,4/30	11/30
Section 2	13,5/30	13/30
Section 3	13,5/30	13/30

Pour cette partie également, le fait d'avoir comme langue maternelle le français est un avantage pour réussir. Cependant, le taux de réussite le plus élevé des étudiantes et étudiants

ayant comme langue maternelle le français est de 43,1% (section 3 : étudiantes et étudiants des 6 filières « français »).

La différence de réussite de cette partie entre les étudiantes et étudiants s'évaluant avec un niveau faible et ceux s'évaluant avec un niveau excellent est particulièrement marquée, et ce, pour toutes les sections. Par exemple, en section 2, le taux de réussite est de 12,5% lorsque l'évaluation est de niveau faible et de 53,6% lorsque l'évaluation est de niveau excellent.

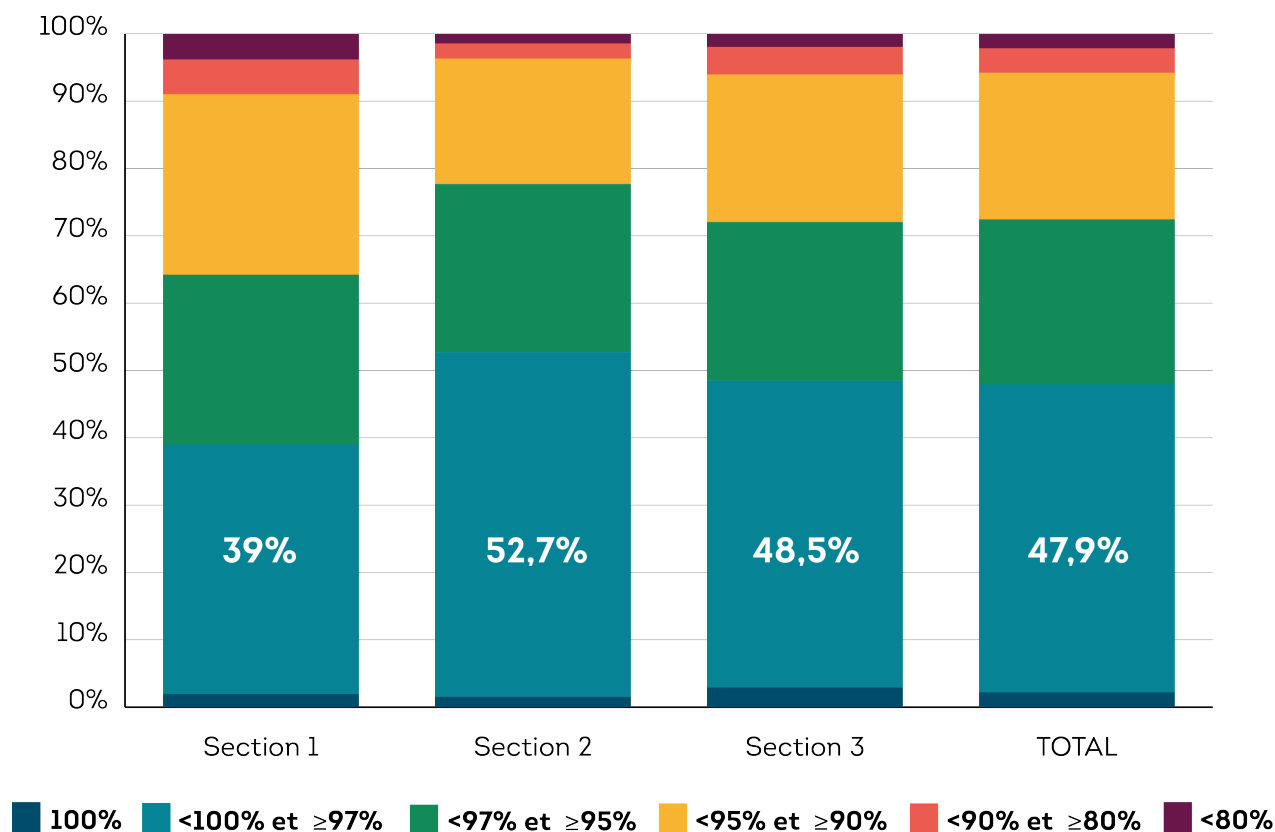
3.3.3 / FONCTIONNEMENT DE LA LANGUE

Pour réussir cette partie, il fallait obtenir au minimum 97% de formes correctes dans la production écrite de la deuxième partie. Il s'agit ici d'évaluer l'utilisation adéquate des « outils au service de la langue ».

Un peu moins d'une personne sur deux (47,9%) a réussi cette partie.

C'est le cas de 39% d'entre elles pour la section 1, de 52,7% pour la section 2 et de 48,5% pour la section 3. Comme pour les autres parties de l'épreuve, la différence est importante entre les étudiantes et étudiants en « éducation physique et éducation à la santé » (39,2% de réussite) et les étudiantes et étudiants des filières « français » (62,0% de réussite).

GRAPHIQUE 8 · Part d'étudiantes et étudiants par pourcentage de formes correctes et par section



Note de lecture : Le pourcentage repris dans le graphique reprend la part d'étudiantes et d'étudiants ayant au moins 97% de formes correctes soit les segments bleu (foncé et clair). Par exemple, 52,7% des étudiantes et étudiants de la section 2 ont au moins 97% de formes correctes dans la production écrite (2^e partie de l'épreuve).

Pour cette partie également, le résultat est différent selon la langue maternelle des étudiantes et des étudiants. Par exemple, en section 3, 51,4% des étudiantes et étudiants ayant parmi leurs langues maternelles le français ont 97% ou plus de formes correctes pour 39,5% des autres.

Enfin, comme pour toutes les parties, le nombre de formes correctes validées varie en fonction du niveau d'auto-évaluation. Toutes sections confondues, 75,3% des étudiantes et des étudiants qui s'évaluent à un niveau excellent réussissent.

⁸ La médiane divise la population en deux, 50% de la population a le score médian ou moins 50% de la population a le score médian ou plus.

4. / CONCLUSIONS

Il est important d'avoir à l'esprit que les résultats présentés dans ce StatSup' Info sont issus de la première passation de l'épreuve de maîtrise de la langue française.

L'exercice réalisé ici décrit les résultats en fonction d'un nombre de variables limitées (dont certaines sont incomplètes) et déclaratives. Nous ne connaissons ni le parcours antérieur des étudiantes et des étudiants, ni leur intention au moment de s'inscrire dans leurs études, ni leur âge, etc.

Ceci étant, les premières données – dont seuls les résultats des éditions ultérieures confirmeront ou infirmeront le caractère solide ou aléatoire – constituent une photographie inédite contribuant à circonscrire davantage l'état de développement des compétences langagières d'étudiantes et étudiants à l'entrée de bacheliers en FIE pour les sections 1, 2, 3 et à l'entrée de masters pour les sections 4 et 5. Nul doute que ces données intéresseront, dans les années à venir, quantité de chercheurs dans les domaines, notamment, de la didactique du français, de la sociologie ou des sciences de l'éducation.

Entre autres enjeux, il pourrait être intéressant d'observer si :

- » l'hétérogénéité de résultats (manifeste par exemple entre les étudiantes et étudiants de section 1 et celles et ceux de section 2 et 3 mais également à l'intérieur de la section 3 quand on compare les différents appariements) persiste au fur et à mesure des prochaines éditions ;

- » les prochains résultats des épreuves de rédaction continuent de montrer des difficultés encore plus saillantes en ce qui concerne la construction textuelle qu'en ce qui concerne la maîtrise de l'orthographe et de la micro-syntaxe et ce, contrairement à beaucoup d'idées reçues.

Plus largement, s'appuyer sur les résultats de l'EMLF offre un point d'appui tangible pour qui :

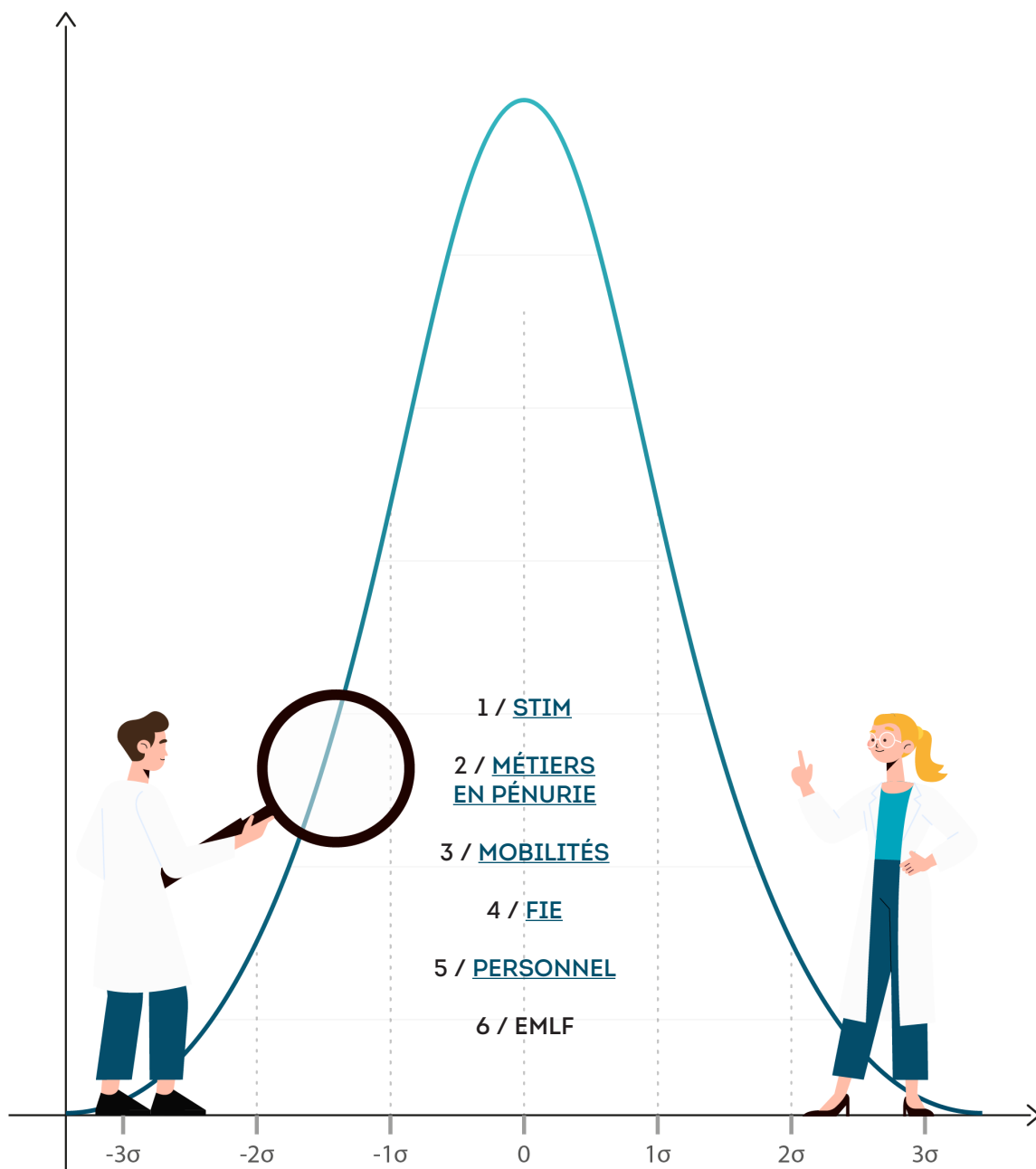
- » s'intéresse aux enjeux liés aux compétences langagières tant dans la formation initiale des enseignants qu'en ce qui concerne les apprentissages dans l'enseignement obligatoire ;
- » cherche à mieux comprendre les profils des étudiantes et étudiants inscrits dans les différentes sections de la FIE ;
- » cherche à documenter les trajectoires d'échec ou de réussite dans l'enseignement supérieur, et plus particulièrement dans la réforme de la formation initiale des enseignantes et enseignants.

Pour terminer, rappelons que, si la mise en place de l'EMLF offre une occasion nouvelle de cerner le profil langagier des étudiants inscrits en FIE, il est crucial de regarder les données avec toute la prudence qu'impose, d'une part, la jeunesse du dispositif et, d'autre part, la nature d'un objet ne pouvant être envisagé indépendamment du contexte plus large dans lequel il s'inscrit. Ainsi, l'état de l'enseignement francophone en FWB, ses politiques d'orientation et d'inscription et l'impact de ces dernières sur les disparités importantes de niveau au sortir de l'enseignement obligatoire sont à considérer.

LIENS UTILES :

Programme détaillé, les modalités d'évaluation et de passation de l'épreuve : mesetudes.be

5. / STATSUP'INFO DÉJÀ PARUS



L'ARES est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. L'ARES est donc relativement unique en Europe puisqu'elle fédère l'ensemble des types d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale. Elle veille notamment à la cohérence de l'offre de formation et à son adéquation au marché de l'emploi, elle soutient les établissements dans leurs efforts de représentation et de relations internationales et formule des recommandations en matière de politique de recherche scientifique ou artistique.

L'Académie fournit l'information sur les études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle coordonne également l'engagement des établissements en matière d'apprentissage tout au long de la vie, de promotion de la réussite ou encore de coopération au développement. Enfin, elle collecte et traite un ensemble de données scientifiques et statistiques touchant au secteur dans une optique de veille, d'évaluation et d'amélioration des pratiques en faveur de la qualité des enseignements ou de l'accompagnement des quelque 220 000 étudiantes et étudiants que comptent les établissements.

POUR EN SAVOIR + : WWW.ARES-AC.BE

Éditeur responsable :

Laurent Despy

ARES

Rue Royale 180

1000 Bruxelles

www.ares-ac.be

Édition et coordination :

Rédaction par **NATHALIE JAUNIAUX** (Direction des études et des statistiques de l'ARES) avec l'appui du jury de l'EMLF et de la Cellule d'appui à la mise en oeuvre de la RFIE de l'ARES

Conception graphique et mise en page :

Direction de la communication et de l'informatique

Crédits photos :

p.12 : Freepik.com

ISBN 978-2-930819-88-4

(PDF)

Dépôt légal D/2025/13.532/1

© ARES, février 2025



ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

RUE ROYALE 180
1000 BRUXELLES
BELGIQUE

T +32 2 225 45 11
F +32 2 225 45 05

WWW.ARES-AC.BE
